

eCH-0248 – Attestation concernant les cotisations de prévoyance aux 2e et 3e piliers

Nom	Attestation concernant les cotisations de prévoyance aux 2 ^e et 3 ^e piliers
Numéro eCH	eCH-0248
Catégorie	Norme
Degré de maturité	Défini
Version	1.0.0
État	Projet
Date de décision	AAAA-MM-JJ
Date de publication	2024-06-10
Condition préalable	eCH-0010 V8.0.0 Norme concernant les données Adresse postale eCH-0044 V4.1: Norme concernant les données Echange d'identifications des personnes eCH-0270 V1.0.0 Génération de codes-barres
Annexes	Schéma XML eCH-0248-1-0.xsd
Langues	Allemand (original), français (traduction)
Auteurs	Conférence suisse des Impôts (CSI), groupe spécialisé Steuern Alexandra Artinian Christian Holzreiter
Éditeur/Distribution	Association eCH, Räfelstrasse 20, 8045 Zurich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 www.ech.ch / info@ech.ch

Résumé

La présente norme définit le format d'échange de données de l'attestation concernant les cotisations de prévoyance aux 2^e et 3^e piliers. Les banques et assurances délivrent cette attestation aux personnes assurées, et celles-ci doivent les joindre à leur déclaration d'impôt.

Pour l'automatisation et la simplification des processus de la déclaration et taxation fiscales, les données de l'attestation concernant les cotisations de prévoyance au 2^e pilier et au pilier 3a sont standardisées. Les données standardisées sont imprimées sur l'attestation sous forme de codes-barres 2D selon eCH-0270 ou, si les conditions juridiques d'un échange de données direct entre les banques ainsi que les assurances et administration cantonale des impôts sont remplies, l'échange de données doit avoir lieu sur la base de la présente norme.

Table des matières

1	Introduction	5
1.1	État.....	5
1.2	Domaine d'application.....	5
1.3	Définitions	5
2	Description de la norme.....	6
2.1	Remarque formelle	6
2.2	Directive d'utilisation.....	7
2.3	Attestation concernant les cotisations de prévoyance aux 2^e et 3^e piliers.....	7
2.4	Données personnelles.....	8
2.5	Liste des cotisations	9
2.6	Cotisations à des institutions de prévoyance professionnelle (2^e pilier)	10
2.7	Cotisations pour les formes reconnues de la prévoyance individuelle liée (pilier 3a)	10
3	Génération de codes-barres.....	11
3.1	Code-barres latéral 1D.....	11
3.2	Code-barres 2D	11
4	Réflexions en termes de sécurité	12
5	Exclusion de responsabilité / Indications sur les droits de tiers	12
6	Droits d'auteur.....	13
	Appendice A – Références et bibliographie	14
	Appendice B – Collaboration et vérification.....	14
	Appendice C – Abréviations et glossaire	14
	Appendice D – Modifications par rapport à la version précédente	15
	Appendice E – Liste des illustrations	15
	Appendice F – Liste des tableaux	15

Remarque

La formulation employée dans le présent document pour désigner les personnes est neutre en termes de genre. Elle repose sur le [guide](#) de la Chancellerie fédérale. On recourt, selon la situation, à des doublets intégraux (citoyens et citoyennes), à des formes abstraites en termes de genre (personne assurée), à des formes neutres du point de vue du genre (les assurés) ou à des périphrases dépourvues de référence à la personne. L'utilisation du masculin générique (citoyens) n'est plus admise. Les formes intégrales sont employées dans les textes continus, autrement dit les textes constitués de phrases rédigées. Les formes abrégées sont acceptées dans les passages de texte concis, les tableaux par exemple. On utilise alors la forme courte avec barre oblique, toutefois sans tiret (référent/e). Les points médians et autres caractères similaires sont proscrits.

1 Introduction

1.1 État

Projet: Le document a été autorisé à la consultation par les rapporteurs compétents du comité d'experts et publié en conséquence.

1.2 Domaine d'application

L'objectif de la présente norme est la définition d'un format de données unique pour l'attestation concernant les cotisations de prévoyance aux 2^e et 3^e piliers. Ce format de données standardisé sert aux cas d'utilisation suivants:

- Les données de l'attestation peuvent être importées dans la solution de déclaration des administrations fiscales. La saisie manuelle des données par la personne assurée n'a pas lieu d'être.
- Les données des attestations peuvent être importées dans l'application de taxation des administrations fiscales. Cela rend possible un contrôle automatique de la déclaration.

Les données standardisées peuvent être communiquées de deux manières:

- Les données sont imprimées sur l'attestation sous forme de codes-barres 2D selon eCH-0270 et remis à par la personne assurée à l'administration cantonale des impôts dans le cadre de la déclaration d'impôt.
- Si les conditions légales de la transmission directe des données de l'assurance ou de la banque à l'administration cantonale des impôts sont remplies, un échange de données direct peut être effectué sur la base de la présente norme. Les données techniques doivent être définies selon la présente norme, étant précisé que des informations de transport supplémentaires peuvent être définies en fonction du canal de transmission.

1.3 Définitions

La présente norme décrit la structure du format XML pour la mémorisation et la transmission des données techniques de l'attestation concernant les cotisations de prévoyance au 2^e pilier et au pilier 3a. En cas de transmission directe des données de l'assurance ou de la banque à l'administration cantonale des impôts, d'autres informations de transport sont à définir en fonction du canal de transmission. La norme ne contient pas d'informations de transport supplémentaires.

La norme se base sur le formulaire modèle de l'Administration fédérale des contributions. Elle ne reproduit que les éléments et attributs qui, du point de vue des autorités fiscales cantonales, sont requis pour la déclaration et la taxation de personnes physiques.

La norme est prévue pour les personnes imposables en Suisse.

Elle définit uniquement le format des données sous forme de schéma XML. Il n'y a pas de prescriptions concernant la mise en page / conception du formulaire que les personnes assurées reçoivent. Par conséquent, les assurances et banques peuvent concevoir l'attestation indépendamment de la norme en fonction de leurs idées et besoins individuels. Afin d'assurer la transparence pour le client, au moins les données enregistrées dans le code-barres devraient apparaître sur l'attestation concernant les cotisations de prévoyance au 2^e pilier et au pilier 3a.

2 Description de la norme

2.1 Remarque formelle

L'entier de la norme est codé selon UTF-8.

Pour chaque type, il existe d'une part l'aperçu du format et d'autre part un tableau dans lequel les attributs et éléments sont décrits. L'illustration ci-après représente la structure de l'aperçu du format. Comme la dimension du fichier XML généré selon la présente norme est cruciale pour la génération de codes à barres 2D, certaines indications sont définies comme attributs.

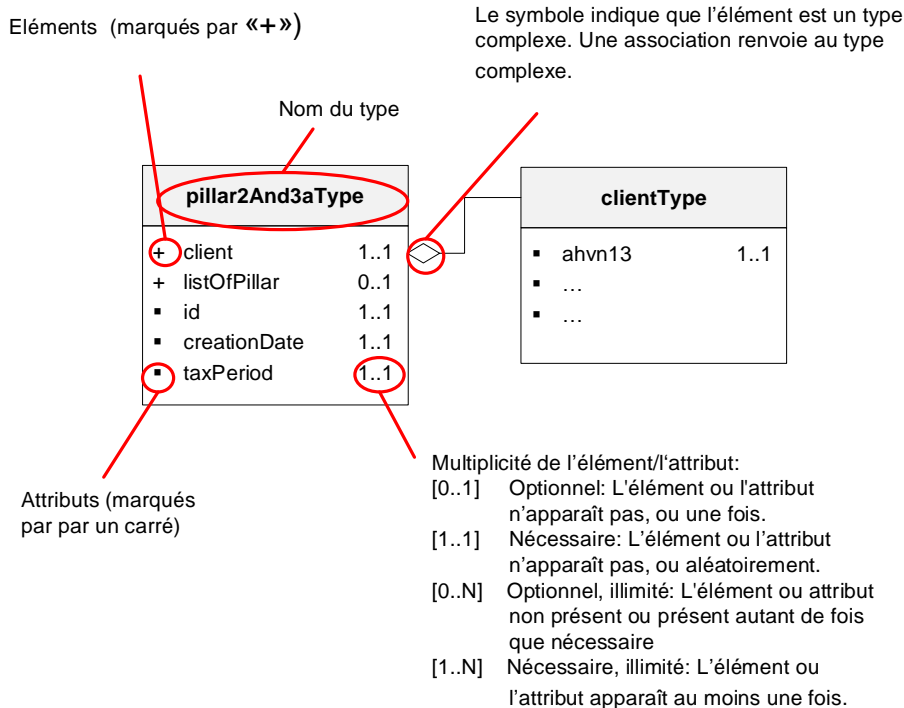


Figure 1: Description de l'aperçu du format

Le tableau ci-après reproduit les désignations des colonnes pour la description des attributs et éléments.

Description des colonnes	Description
Champ	Nom de l'élément ou de l'attribut
Z	Multiplicité de l'élément ou de l'attribut. Il s'agit de 0..1 optionnel: L'élément ou l'attribut n'apparaît pas, ou une fois. 1..1 nécessaire: L'élément ou l'attribut apparaît exactement une fois. 0..N optionnel, illimité: L'élément ou l'attribut n'apparaît pas, ou aléatoirement. [1..N] nécessaire, illimité: L'élément ou l'attribut apparaît au moins une fois.
Type de données	Le type de données peut être simple mais aussi complexe. Si le type de données est un chiffre et s'il est limité dans la fourchette, il est indiqué comme intervalle. Si le type de données est alphanumérique et limité par le nombre de caractères, le nombre permis de caractères est écrit derrière le type de données. Si le nombre minimum de caractères à indiquer n'est pas égal à un, il est indiqué comme intervalle.
Description/Contenu	Brève description de l'élément ou de l'attribut.

Tableau 1: Explication des désignations de colonnes des éléments et attributs

2.2 Directive d'utilisation

Dans la norme, que peu d'attributs sont définis comme champs obligatoires. Les raisons en sont les suivantes:

- Si aucune valeur n'est disponible, on ne peut pas remplacer cela par un 0 (car pas déclaré comme 0). Il doit donc être possible de n'indiquer aucune valeur.
- S'il est possible d'indiquer des attributs différents, par exemple 2^e ou 3^e pilier, ces attributs sont définis comme optionnels.

2.3 Attestation concernant les cotisations de prévoyance aux 2^e et 3^e piliers

La présente norme définit le format de données pour l'attestation des cotisations de prévoyance à des institutions de prévoyance professionnelle (2^e pilier) et pour les formes reconnues de prévoyance individuelle liée (pilier 3a). La norme se base sur le formulaire 21EDP de l'AFC.

<https://www.estv.admin.ch/dam/estv/de/dokumente/dbst/formulare/dbst-form-2011-21edp-de.pdf.download.pdf/dbst-form-2011-21edp-de.pdf>

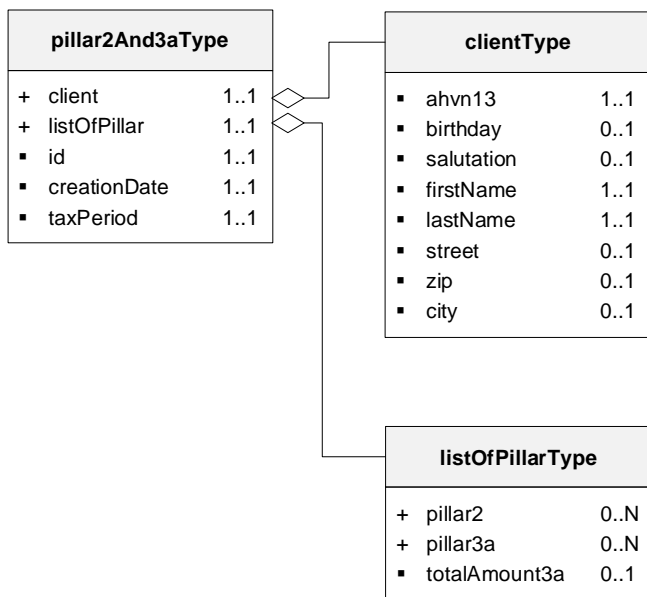


Figure 2: Attestation concernant les cotisations de prévoyance aux 2^e et 3^e piliers

Champ	Z	Type de données	Description/Contenu
client	1..1	eCH-0248:clientType	Informations concernant la personne assurée
listOfPillar	0..1	eCH-0248:listOfPillar-Type	Liste de la prévoyance professionnelle (2 ^e pilier) et de la prévoyance individuelle liée (pilier 3a).
Id	1..1	eCH-0248:IdType	L'ID unique de l'attestation. Cet attribut peut être utilisé comme référence (URI) pour le code-barres. L'ID, qui a 37 caractères, est défini comme suit: <ul style="list-style-type: none"> [caractères 1-2]: code ISO du sigle de pays (en majuscules CH); [caractères 3-14]: identifiant unique de l'organisation avec l'IDE de la société (CHExxxxxxxxx); [caractères 15-27]: NAVS13 de la personne imposable, resp. assurée; [caractères 28-35] date de référence dans l'année fiscale AAAAMMJJ, normalement AAAA1231 pour 31.12; [caractères 36-37]: numéro courant à la date de référence avec zéros non significatifs, commençant à 01.
creationDate	1..1	xs:date	Date et heure de la création de l'attestation
taxPeriod	1..1	xs:gYear	Année de la période fiscale correspondante

Tableau 2: Attestation concernant les cotisations de prévoyance aux 2^e et 3^e piliers – pillar2and3aType

2.4 Données personnelles

Ci-après, les données concernant la personne pour lesquelles l'attestation est délivré sont définies. Les données personnelles servent à l'identification sans équivoque.

Feld	Z	Datentyp	Description/Contenu
ahvn13	1..1	eCH-0044:vnType	NAVS13 de la personne assurée
birthday	0..1	xs:date	Date de naissance de la personne assurée
salutation	0..1	eCH-0010:mrMrsType	Civilité de la personne assurée
firstName	1..1	eCH-0044:baseNameType	Prénom de la personne assurée
lastName	1..1	eCH-0044:baseNameType	Nom de la personne assurée
street	0..1	eCH-0010:streetType	Rue et numéro tirés de l'adresse de la personne assurée
zip	0..1	eCH-0010:swissZipCodeType	Code postal tiré de l'adresse de la personne assurée
city	0..1	eCH-0010:localityType	Localité tirée de l'adresse de la personne assurée

Tableau 3: Informations concernant la personne assurée – clientType

2.5 Liste des cotisations

Ci-après, le format pour les cotisations aux piliers 2 et 3a est reproduit. Le format comprend les éléments pour les 2^e et 3^e piliers ainsi que l'attribut avec le total des cotisations au 3^e pilier.

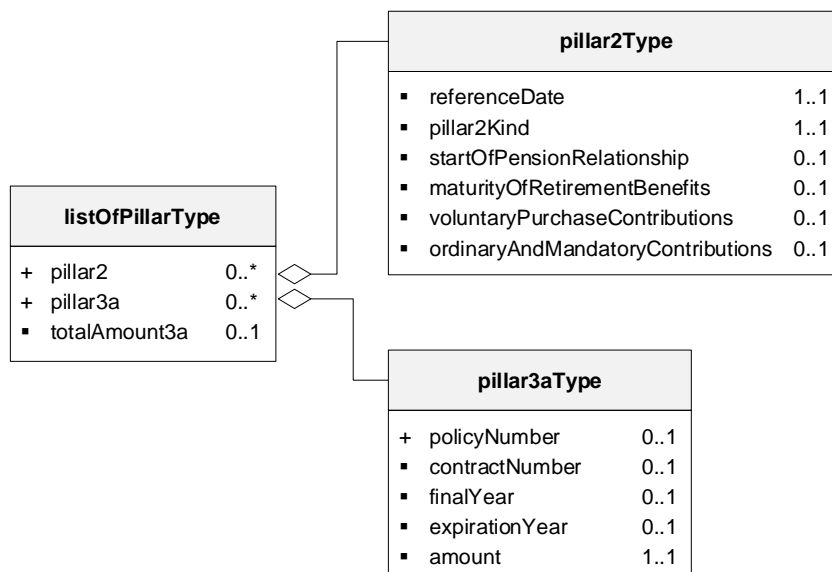


Figure 3: Piliers 2 et 3a – listOfPillarType

Champ	Z	Type de données	Description/Contenu
pillar2	0..N	eCH-0248:pillar2Type	Cotisations à des institutions de prévoyance professionnelle (2 ^e pilier)
Pillar3a	0..N	eCH-0248:pillar3aType	Cotisations pour les formes reconnues de prévoyance individuelle liée (pilier 3a)
totalAmount3a	0..1	xs:decimal	Total des montants versés au pilier 3a concernant la personne physique, arrondi selon DIN 1333

Tableau 4: Piliers 2 et 3a – listOfPillarType

2.6 Cotisations à des institutions de prévoyance professionnelle (2^e pilier)

Ci-après, les attributs des cotisations à des institutions de prévoyance professionnelle (2^e pilier) sont reproduits.

Champ	Z	Type de données	Description/Contenu
referenceDate	1..1	xs:date	Date du paiement des cotisations à la prévoyance professionnelle (2 ^e pilier)
pillar2Kind	1..1	eCH-0248:pillar2KindType	Les cotisations à la prévoyance professionnelle (2 ^e pilier) ont été versées - a : en tant que travailleur indépendant, - b : en tant que travailleur, - c : par l'employeur.
startOfPensionRelationship	0..1	xs:date	Début du rapport de prévoyance de la prévoyance professionnelle (2 ^e pilier). À cet égard, le premier rapport de prévoyance est déterminant.
maturityOfRetirementBenefits	0..1	xs:date	Échéance des prestations de vieillesse de la prévoyance professionnelle (2 ^e pilier)
voluntaryPurchaseContributions	0..1	xs:decimal	Cotisations facultatives de rachat pour la prévoyance professionnelle (2 ^e pilier)
ordinaryAndMandatoryContributions	0..1	xs:decimal	Cotisations d'augmentation ordinaires et obligatoires pour la prévoyance professionnelle (2 ^e pilier)

Tableau 5: Pilier 2 – pillar2Type

2.7 Cotisations pour les formes reconnues de la prévoyance individuelle liée (pilier 3a)

Ci-après, les attributs relatifs aux cotisations pour les formes reconnues de la prévoyance individuelle liée (pilier 3a) sont reproduits.

Champ	Z	Type de données	Description/Contenu
policyNumber	0..1	xs:token (100)	Numéro de police pour les polices de prévoyance s'agissant d'institutions d'assurance
contractNumber	0..1	xs:token (100)	Numéro de contrat pour les conventions de prévoyance s'agissant de fondations bancaires
finalYear	0..1	xs:gYear	Année de conclusion de l'assurance
expirationYear	0..1	xs:gYear	Année d'échéance de l'assurance
amount	1..1	xs:decimal	Montant versé à la prévoyance individuelle liée (pilier 3a)

Tableau 6: Pilier 3a – pillar3aType

3 Génération de codes-barres

Les données définies dans la présente norme sont imprimées comme code-barres 2D selon eCH-0270 sur des pages supplémentaires de l'attestation.

3.1 Code-barres latéral 1D

[DOIT] Le code-barres latéral 1D à 16 chiffres est défini comme suit:

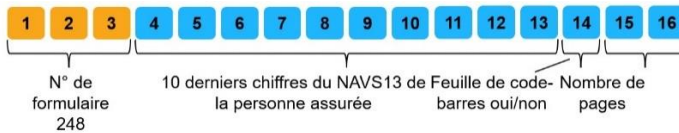


Figure 4: Code-barres latéral 1D à 16 chiffres

- N° de formulaire à 3 chiffres: **248** pour eCH-**0248**
- NAVS13 à 10 chiffres Dix derniers chiffres du NAVS13 de la personne assurée/imposable
- Remarque:
- Feuille de code-barres 2D à 1 chiffre 0: non
1: oui
- Nombre de pages à 2-chiffres avec zéros non significatifs

Le placement des codes-barres latéraux 1D a lieu selon les prescriptions d'eCH-0270 sur la génération de codes-barres.

3.2 Code-barres 2D

La génération des codes-barres a lieu selon les prescriptions d'eCH-0270 sur la génération de codes-barres.

4 Réflexions en termes de sécurité

Les données échangées dans le cadre de la présente norme sont réputées données personnelles selon la loi fédérale sur la protection des données (du 1^{er} septembre 2023, cf. art. 5). Les données échangées sont de plus soumises au **secret bancaire et fiscal** (loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, cf. art. 47).

L'enregistrement et la transmission de ces données ne sont permises que sur la base et dans le cadre de bases légales existantes et doivent respecter les dispositions de protection des données. Il faut prendre les mesures nécessaires pour que les données soient transmises sans erreurs et ne puissent être consultées que par des personnes autorisées avant, pendant et après la transmission.

Les fichiers binaires contenus dans le XML représentent un risque de sécurité potentiel. Les fichiers exécutables ne devraient dès lors pas être exécutés.

5 Exclusion de responsabilité / Indications sur les droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisatrices et utilisateurs ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par une utilisatrice ou un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisatrice ou utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisatrice ou de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisatrice ou l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des réglementations applicables.

6 Droits d'auteur

Quiconque élabore des normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Elle ou il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'Association **eCH** pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention du détenteur/de la détentrice des droits d'auteur **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes **eCH**. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

Appendice A – Références et bibliographie

[eCH-0270] eCH-0270 Attestation concernant les cotisations de prévoyance aux 2e et 3e piliers

Appendice B – Collaboration et vérification

Alexandra Artinian	Eraneos
Baeriswyl, Michael	Conférence suisse des impôts
Lindenmann, Andreas	Conférence suisse des impôts
Daniel Widmer	KStA AG / SSK IT
Dietmar Willa	KSTV VS

Version	Datum	Ersteller	Bemerkung
0.01-0.02	14.12.2024	A. Artinian	Création de l'ébauche, incluant les réunions et les révisions
0.03	30.04.2024	A. Artinian	Version pour révision par le groupe spécialisé eCH
1.00	28.05.2024	A. Artinian	Révision après feedback du groupe spécialisé eCH

Appendice C – Abréviations et glossaire

NAVS13	Le numéro d'assurance vieillesse et survivants à 13 chiffres de la personne physique
AFC	Administration fédérale des contributions
IDE	Identification d'entreprise La clé unique d'une entreprise CH selon l'Office fédéral de la statistique

XML	<p>Extensible Markup Language</p> <p>L'Extensible Markup Language («langage de balisage extensible»), abrégé XML, est un langage de balisage pour la représentation d'ensembles de données structurées hiérarchiquement sous forme de données de texte. XML est utilisé entre autres pour l'échange indépendant de la plateforme et de l'implémentation d'ensembles de données entre systèmes informatiques, à travers Internet notamment. (Source: Wikipédia)</p>
Schéma XML	<p>Schéma XML, abrégé XSD (définition de schéma XML, est une recommandation des W3C pour la définition de formats pour les documents XML. À la différence des XML-DTD classiques, le format est décrit sous forme de document XML. Par ailleurs, un grand nombre de types de données est pris en charge. (Source: Wikipédia)</p>

Appendice D – Modifications par rapport à la version précédente

Ceci est la première version.

Appendice E – Liste des illustrations

Figure 1: Description de l'aperçu du format.....	6
Figure 2: Attestation concernant les cotisations de prévoyance aux 2 ^e et 3 ^e piliers	8
Figure 3: Piliers 2 et 3a – listOfPillarType	9
Figure 4: Code-barres latéral 1D à 16 chiffres.....	11

Appendice F – Liste des tableaux

Tableau 1: Explication des désignations de colonnes des éléments et attributs.....	7
Tableau 2: Attestation concernant les cotisations de prévoyance aux 2 ^e et 3 ^e piliers – pillar2and3aType	8
Tableau 3: Informations concernant la personne assurée – clientType	9
Tableau 4: Piliers 2 et 3a – listOfPillarType.....	9
Tableau 5: Pilier 2 – pillar2Type.....	10
Tableau 6: Pilier 3a – pillar3aType.....	10